



PREFECTURE DE VAUCLUSE

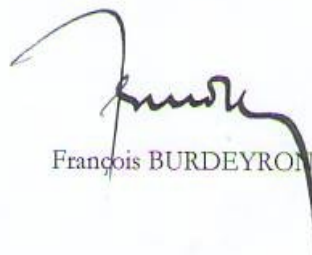
Avignon, le 18 novembre 2009

LE PREFET

Monsieur,

Dans la suite de la réunion tenue à la sous-préfecture de Carpentras le 10 novembre dernier, afin d'examiner les conditions dans lesquelles la CoVE pourrait commander à Vacluse-Développement une mission de recherche de repreneur pour le site des papèteries de Malaucène, j'ai été amené à adresser un courrier à Monsieur FIEVEZ, Président Directeur Général de Schweitzer-Mauduit. Je tiens, pour votre complète information, à vous en adresser ci-joint une copie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



François BURDEYRON

Monsieur Thierry GEORGES
Union locale CGT
52, avenue Jules FERRY
84110 VAISON LA ROMAINE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE VAUCLUSE

Avignon, le 17 novembre 2009

LE PREFET

Monsieur le Président,

Je fais suite à notre entretien du 4 novembre dernier au cours duquel nous avons évoqué notamment les conditions qui permettraient aux collectivités locales concernées de reprendre à leur compte la démarche de recherche d'un repreneur susceptible de venir s'implanter sur le site de Malaucène que votre groupe a décidé de quitter et pour lequel, malgré la mission confiée à Altédia, aucune solution n'a pu être à ce jour retenue. Je note que vous avez manifesté la volonté de privilégier une solution industrielle porteuse d'avenir pour ce site.

A cette fin, Madame PHILIPPE, sous-préfet de Carpentras, a réuni mardi 10 novembre les représentants des collectivités locales, le directeur de l'agence Vaucluse-Développement, les représentants de la CGT assistés de leur expert SECAFI, Monsieur Jean-Marc PAVERO, votre directeur du site, et le directeur adjoint du travail.

Il est apparu que l'engagement des différents partenaires dans une convention multipartite qui permettrait à Vaucluse-Développement d'engager ses démarches se heurtait à des questions préalables qui devaient être tranchées.

Il s'agit d'abord du coût de la dépollution du site, qui pourrait peser sur le nouvel exploitant et devrait entrer en ligne de compte dans la négociation sur le prix. A ce sujet, il sera demandé à la DRIRE de bien vouloir examiner rapidement, en lien avec les Papèteries de Malaucène, quelles pourraient être les prescriptions dans la perspective d'une éventuelle déclaration de cessation d'activités. L'ensemble des documents détenus par les Papèteries de Malaucène en tant que ICPE doivent permettre cet examen sans délai.

Ensuite, se pose la question de la coexistence du PSE et d'une reprise industrielle qui aurait dû se faire dans le cadre de l'article L 1224. Le directeur adjoint du travail se charge d'approfondir cette question au regard notamment de la jurisprudence.

Président Directeur Général
L.T.B. Industries
Le Grand Préau
13141 SPAY

Enfin, Vaucluse-Développement fait valoir, à juste titre, qu'il lui est impossible d'approcher un quelconque industriel sans les éléments économiques, sociaux et financiers qui permettront d'intéresser un repreneur. Les élus soulignent qu'ils ne donneront pas de mandat à Vaucluse-Développement tant que ces éléments ne lui auront pas été préalablement communiqués.

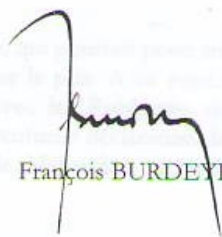
Nous avons évoqué cet aspect du problème lors de notre entretien, et vous m'aviez indiqué que vous acceptiez de communiquer les éléments nécessaires à la prise de contact. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé en cours de réunion Monsieur PAVERO. Par ailleurs, le cabinet SECAFI possède tous les éléments en question mais ne peut les communiquer sans y avoir préalablement été autorisé par vous même. Il est donc souhaitable que vous transmettiez tous ces éléments sans délai et que peut-être, comme le suggérait Monsieur PAVERO, votre directeur financier, Monsieur KLEIN, puisse venir dans les jours qui viennent s'entretenir avec la CoVE et Vaucluse-Développement. Par ailleurs votre autorisation à SECAFI de transmettre les éléments en sa possession permettrait de gagner du temps et réintroduirait un élément de confiance dans votre dialogue avec les collectivités locales.

J'ajoute que le prix de cession est un élément substantiel pour les élus comme pour Vaucluse-Développement. Au cours de la discussion deux chiffres ont été avancés : 12,5 M € ou 3,5 M €, Il serait souhaitable que vous puissiez sinon donner un prix, mais au moins une fourchette de prix à partir de laquelle une offre pourrait être formalisée.

En effet, le rôle de Vaucluse-Développement sera de rechercher un repreneur et de l'amener à déposer une offre que les élus locaux souhaitent voir examiner par Maître HESS, dans le cadre de la mission de conciliateur qui lui a été confiée à votre demande par le tribunal de commerce d'Avignon.

Vous avez compris mon souci de voir apporter une réponse rapide aux légitimes préoccupations des salariés de Malaucène qui ne peuvent rester plus longtemps sans perspectives. Vous avez compris ma volonté d'aider les élus locaux à reprendre le travail malheureusement infructueux d'Altédia. Aussi, je sais pouvoir compter sur votre prompt réponse aux demandes de la CoVE et de Vaucluse-Développement afin que la convention multipartite puisse être signée, et que dans les semaines qui viennent nous ayons une première évaluation des contacts qui auront pu être pris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François BURDEYRON

Monsieur Michel FIEVEZ
Président Directeur Général
L.T.R. Industries
Le Grand Plessis
72700 SPAY